0285

Procès-verbal du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant

14 mai 2018

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire suppléant, tenue le **14 mai 2018** à **19 h**, à la salle du conseil située au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 1 et maire suppléant

Madame Mélanie Matte, conseillère du district 2

Monsieur François Marcoux, conseiller du district 3

Monsieur Danny Stewart, conseiller du district 4

Monsieur Joël Charbonneau, conseiller du district 5

Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7

Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Madame Kimberly Meyer, mairesse et représentante de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Absences: Monsieur Luc Brisebois, maire

Madame Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6

Sont présents le directeur général et le greffier adjoint.

Autres personnes présentes : la directrice générale adjointe, la directrice des communications et relations publiques, le directeur du Service de l'urbanisme et le directeur du Service des travaux publics.

ORDRE DU JOUR

- 1. Adoption de l'ordre du jour
- 2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR
- 3. Procès-verbaux
- 3.1 Séance ordinaire du 9 avril 2018;
- 3.2 Séance extraordinaire du 19 avril 2018;
- 4. Règlement
- 4.1 Règlement modifiant le règlement (2007)-A-15 sur la paix publique, la circulation et le stationnement avis de motion;
- 5. Administration
- 5.1 Approbation du rapport mensuel de la direction générale;
- 5.2 B-CITI Solutions inc. fin d'entente;
- 6. Ressources humaines
- 6.1 Embauche temporaire d'un journalier/chauffeur/opérateur Service des travaux publics;
- 6.2 Embauche d'un étudiant aux événements Service de la culture et des loisirs;
- 6.3 Embauche temporaire de deux répartiteurs au Centre d'appels d'urgence 911 -Service de police;
- 6.4 Embauche temporaire d'un commis-secrétaire Service de sécurité incendie;
- 6.5 Nomination d'un conseiller aux technologies de l'information Direction générale;
- 6.6 Embauche temporaire d'un technicien juridique Cour municipale Service du greffe
- 6.7 Mesure disciplinaire suspension sans traitement;
- 6.8 Nomination d'un adjoint administratif Service de développement économique;
- 6.9 Embauche d'un étudiant à la signalisation Service des travaux publics;
- 7. Gestion financière
- 7.1 Liste des comptes à payer;
- 7.2 Retiré;
- 7.3 Ordonnance de vente pour taxes et mandat;



14 mai 2018

- 7.4 Libération du fonds de garantie en assurances biens du regroupement Laurentides-Outaouais pour la période du 1^{er} novembre 2013 au 1^{er} novembre 2014.
- 7.5 Acceptation du rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre 2017 et du rapport de l'auditeur indépendant;
- 8. Urbanisme
- 9. Travaux publics
- 9.1 Fourniture de pierre concassée contrat;
- 9.2 Mandat à l'UMQ pour l'achat de pneus neufs, rechapés et remoulés 2019-2022;
- 10. Environnement
- 11. Culture et loisirs
- 11.1 Autorisations de passage et d'événements;
- 11.2 Planche à bras 2018 contrat;
- 12. Police
- 12.1 Camp de vacances « Apprentis policiers » parrainage de jeunes;
- 13. Incendie
- 13.1 Achat d'un bateau de sauvetage contrat;
- 13.2 Peinture du camion incendie 251 contrat.
- 14. Rapport
- 15. Acceptation de la correspondance
- 16. Affaires nouvelles
- 17. Période d'intervention des membres du conseil
- 18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
- 19. Levée de la séance

CA18 05 119

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur François Marcoux Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbaux

CA18 05 120

3.1 Séance ordinaire du 9 avril 2018

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque

membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse Appuyé par madame Mélanie Matte

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 9 avril 2018, tel que déposé en modifiant les résolutions suivantes :

CA18 04 098 en remplaçant « 3 jours/semaine » par « 2 jours/semaine »; CA18 04 099 en remplaçant la date du « 23 avril 2018 » par « 30 avril 2018 ».



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA18 05 121

3.2 Séance extraordinaire du 19 avril 2018

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque

membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 19 avril 2018, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlement

CA18 05 122

4.1 Règlement modifiant le règlement (2007)-A-15 sur la paix publique, la circulation et le stationnement - avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur François Marcoux à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 2007-A-15 sur la paix publique, la circulation et le stationnement.

5. Administration

CA18 05 123

5.1 Approbation du rapport mensuel de la direction générale

Il est proposé par monsieur Danny Stewart Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'approuver les décisions de la direction générale concernant la gestion des ressources humaines, dont notamment les dépenses concernant les embauches temporaires, ainsi que la liste des dépenses, les transferts de fonds et les contrats autorisés, telles que mentionnées au rapport mensuel déposé séance tenante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA18 05 124

5.2 B-CITI Solutions inc. - fin de l'entente

CONSIDÉRANT QUE B-CITI Solutions inc. et l'agglomération de

Mont-Tremblant ont conclu une entente en janvier 2017 pour l'élaboration d'un concept de système citoyen

intégré;

CONSIDÉRANT QUE l'article 14 a) permet à l'agglomération de Mont-Tremblant

de résilier l'entente à son entière discrétion et en tout

temps, sur préavis de 90 jours;

CONSIDÉRANT QUE les échanges entre les parties visant à mettre un terme à

l'entente:

EN CONSÉQUENCE.

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse Appuyé par madame Mélanie Matte

ET RÉSOLU DE résilier l'entente avec B-CITI Solutions inc. à compter du 14 août 2018, le tout conformément à l'article 14 a) de l'entente.



14 mai 2018

6. Ressources humaines

CA18 05 125

6.1 Embauche temporaire d'un journalier/chauffeur/opérateur - Service de des travaux publics

CONSIDÉRANT QUE la convention collective du Syndicat des travailleuses et

travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant (CSN) permet à certaines conditions à un employé de se prévaloir d'une

préretraite;

CONSIDÉRANT QU' une préretraite a été autorisée pour une période de trois

mois à compter du 3 juillet 2018 à un

journalier/chauffeur/opérateur;

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté Appuyé par monsieur Joël Charbonneau

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche temporaire de monsieur Cédric Charlebois-Perreault, à titre de journalier/chauffeur/opérateur au Service des travaux publics à compter du 3 juillet 2018 et ce, pour une période de trois mois, selon les termes et conditions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA18 05 126

6.2 Embauche d'un étudiant aux événements - Service de la culture et des loisirs

CONSIDÉRANT l'affichage de postes étudiants pour la saison estivale

2018;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Mélanie Matte Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de madame Vanessa Mackay-Goetschi, à titre d'étudiante aux événements au Service de la culture et des loisirs en date du 23 mai 2018 pour une période maximale de 600 heures.

Cette embauche est conditionnelle à l'obtention d'une preuve de fréquentation scolaire dans une institution scolaire reconnue pour l'année entière en cours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA18 05 127

6.3 Embauche temporaire de deux répartiteurs au Centre d'appels d'urgence 911 - Service de police

CONSIDÉRANT la vacance temporaire des postes pour la prise d'un congé

de maternité et parental par les titulaires;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté Appuyé par monsieur Joël Charbonneau

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche temporaire de mesdames Laurence Bisson et Eve Marois, à titre de répartitrice préposée au MIP au Centre d'appels d'urgence 911 au Service de police à compter du 14 mai 2018, selon les termes et conditions de la convention collective en vigueur.



14 mai 2018

6.4 Embauche temporaire d'un commis-secrétaire - Service de sécurité

incendie

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer le service à la clientèle pendant la

période des vacances annuelles du personnel en place;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux Appuyé par madame Kimberly Meyer

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche temporaire de madame Lina Lorena Gauthier, à titre de commis-secrétaire au Service de sécurité incendie pour la période du 9 au 27 juillet 2018, selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA18 05 129

6.5 Nomination d'un conseiller aux technologies de l'information - Direction générale

CONSIDÉRANT la réorganisation des tâches aux technologies de

l'information;

CONSIDÉRANT la réévaluation du poste d'adjoint technologies de

l'information, services aux utilisateurs;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté Appuyé par monsieur Danny Stewart

ET RÉSOLU d'abolir le poste d'adjoint technologies de l'information, services aux utilisateurs, de procéder à la nomination de monsieur Patrice Corteggiani au poste de conseiller aux technologies de l'information à la direction générale et d'autoriser la signature des modifications au contrat de travail à intervenir rétroactivement au 1^{er} avril 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA18 05 130

6.6 Embauche temporaire d'un technicien juridique - Cour municipale - Service du greffe

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer le service à la clientèle lors des

journées de cour pendant la période de prise de vacances annuelles et lors d'absences ponctuelles du titulaire du

poste;

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche temporaire de madame Sylvie Proulx, à titre de technicienne juridique à la Cour municipale au Service du greffe, sur appel à compter du 14 mai 2018 selon les termes et conditions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA18 05 131

6.7 Mesure disciplinaire - suspension sans traitement

CONSIDÉRANT le résultat de l'enquête:

CONSIDÉRANT l'état du droit;

CONSIDÉRANT la gravité du manguement;



14 mai 2018

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux Appuyé par monsieur Joël Charbonneau

ET RÉSOLU DE suspendre sans traitement l'employé portant le numéro 181 pour une période d'une journée à être appliquée au moment jugé opportun par la direction du service.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA18 05 132

6.8 Nomination d'un adjoint administratif - Service de développement économique

CONSIDÉRANT la réorganisation des tâches à la direction générale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté Appuyé par madame Roxanne Lacasse

RÉSOLU DE procéder à l'abolition du poste de directeur administratif, de nommer madame Christine Dugas, à titre d'adjointe administrative au Service de développement économique à compter du 30 avril 2018 et d'autoriser la signature des modifications au contrat de travail à intervenir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA18 05 133

6.9 Embauche d'un étudiant à la signalisation - Service des travaux publics

CONSIDÉRANT l'affichage de postes étudiants pour la saison estivale 2018;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté Appuyé par monsieur Joël Charbonneau

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de monsieur Raphael Ouimet, à titre d'étudiant à la signalisation à compter du 4 juin 2018 pour une période maximale de 640 heures.

Cette embauche est conditionnelle à l'obtention d'une preuve de fréquentation scolaire dans une institution scolaire reconnue pour l'année entière en cours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CA18 05 134

7.1 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Danny Stewart Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois d'avril 2018 au montant de 239 387,57 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 Retiré

CA18 05 135

7.3 Ordonnance de vente pour taxes et mandat



14 mai 2018

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'état

des immeubles sur lesquels les taxes imposées en 2016 n'ont pas été payées, en tout ou en partie, tel que déposé

par le trésorier par intérim;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil sont d'avis qu'il y a lieu de vendre

ces immeubles à l'enchère publique conformément aux

dispositions de la Loi sur les cités et villes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Danny Stewart Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU:

QUE conformément aux dispositions de l'article 512 de la *Loi sur les cités et villes*, il soit ordonné à la greffière ou au greffier adjoint de vendre à l'enchère publique, le 25 juillet 2018, à 10 heures, à la salle du conseil située au 1145, rue de Saint-Jovite, les immeubles décrits dans l'état des immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie;

QUE conformément aux dispositions de l'article 517 de la *Loi sur les cités et villes*, les frais encourus pour la publication des avis publics dans les journaux soient répartis entre les propriétaires des immeubles mis en vente au prorata du montant des taxes municipales dues pour chaque immeuble par rapport au montant total des taxes municipales dues pour tous les immeubles décrits dans ces avis publics;

QUE conformément aux dispositions de l'article 536 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire ou le trésorier ou le trésorier adjoint soient autorisés à enchérir et acquérir les immeubles mis en vente, le 25 juillet 2018, pour la Ville;

QUE conformément aux dispositions des articles 525 et 526 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière ou le greffier adjoint soient autorisés à consentir un acte de vente à l'adjudicataire, devant notaire, pour la Ville, tous les frais étant à la charge de l'adjudicataire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA18 05 136

7.4 Libération du fonds de garantie en assurances biens du regroupement Laurentides-Outaouais pour la période du 1^{er} novembre 2013 au 1^{er} novembre 2014

CONSIDÉRANT QUE l'agglomération de Mont-Tremblant est titulaire d'une

police d'assurance émise par l'assureur Promutuel sous le numéro E5533513301 et que celle-ci couvre la période du

1^{er} novembre 2013 au 1^{er} novembre 2014;

CONSIDÉRANT QUE cette police est sujette à une franchise individuelle de

même qu'à un fonds de garantie en assurances biens;

CONSIDÉRANT QU' un fonds de garantie d'une valeur de 100 000 \$ fût mis en

place afin de garantir ce fonds de garantie en assurances biens et que l'agglomération de Mont-Tremblant y a investi une quote-part de 21 435 \$ représentant 21,44 %

de la valeur totale du fonds;

CONSIDÉRANT QUE la convention relative à la gestion des fonds de garanties

prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds :

5. LIBÉRATION DES FONDS

Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables



14 mai 2018

ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées ou que la prescription soit acquise ou ait été reconnue comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée.

Sur attestation conjointe de l'Assureur et des villes assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagné de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués.

CONSIDÉRANT QUE

l'ensemble des réclamations déclarées à l'assureur touchant la police et le fonds de garantie en assurances biens ont été traitées et fermées par l'assureur;

CONSIDÉRANT QUE

l'agglomération de Mont-Tremblant confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par l'assureur Promutuel pour la période du 1^{er} novembre 2013 au 1^{er} novembre 2014 pour laquelle des coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés;

CONSIDÉRANT QUE

l'agglomération de Mont-Tremblant demande que le reliquat de 100 000 \$ du fonds de garantie en assurances biens soit libéré conformément à l'article 5 de la convention précitée;

CONSIDÉRANT QU'

il est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en œuvre la garantie offerte en excédant du fonds de garantie en assurances biens;

CONSIDÉRANT QUE

l'agglomération de Mont-Tremblant s'engage cependant à donner avis à l'assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation de même que de toute réclamation, quelle qu'en soit l'importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour la période du 1^{er} novembre 2013 au 1^{er} novembre 2014;

CONSIDÉRANT QUE

l'assureur Promutuel pourra alors enquêter ou intervenir selon ce qu'il estimera à propos;

CONSIDÉRANT QUE

l'agglomération de Mont-Tremblant s'engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu'il lui sera ristourné du fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage le fonds de garantie en assurances biens pour la période du 1^{er} novembre 2013 au 1^{er} novembre 2014;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté Appuyé par monsieur Danny Stewart

ET RÉSOLU d'autoriser l'Union des municipalités du Québec à procéder aux versements du reliquat du fonds de garantie aux membres du regroupement Laurentides-Outaouais dans les mêmes proportions que leurs contributions respectives lors de sa constitution.



14 mai 2018

7.5 Acceptation du rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre 2017 et du rapport de l'auditeur indépendant

CONSIDÉRANT QUE le trésorier par intérim dépose le rapport financier et le

rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 conformément aux dispositions de

l'article 105.1 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT QUE la greffière certifie avoir donné au moins 5 jours avant la

date de la présente séance, conformément à la loi, un avis

public du dépôt de ces rapports;

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté Appuyé par monsieur Danny Stewart

ET RÉSOLU d'accepter le dépôt du rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre 2017 ainsi que le rapport de l'auditeur indépendant Amyot Gélinas, s.e.n.c.r.l.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

9. Travaux publics

CA18 05 138

9.1 Fourniture de pierre concassée - contrat

CONSIDÉRANT QUE l'agglomération de Mont-Tremblant désire procéder à

l'achat de pierre concassée pour ses travaux d'entretien et de réfection des chemins et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet;

CONSIDÉRANT QU' en conformité avec l'article 11 du document d'appel d'offres

TP-2018-20, l'agglomération de Mont-Tremblant attribuera le contrat pour chacun des sites pour <u>la fourniture de la pierre</u>

concassée seulement, le transport étant à sa charge;

CONSIDÉRANT QUE conformément à ce même article, c'est le prix incluant les

frais relatifs au transport qui déterminera le soumissionnaire le plus avantageux pour chacun des sites définis tel que

mentionné ci-dessous :

PIERRE CONCASSÉE - 20-0 mm

Emplacement	Carrière Miller 2015 (transport inclus) taxes et redevance en sus	Excavation R.B. Gauthier inc. (transport inclus) taxes et redevance en sus	Projet ou poste budgétaire
VOIRIE GÉNÉRALE (Garage TP)	30 081,60 \$	33 878,40 \$	02-320-00-621
Rue Boivin	21 119,79 \$	23 785,46 \$	2018-21
Chemin des Hauteurs	19 296,75 \$	21 018,25 \$	2018-25
Rue Normandie	10 591,23 \$	11 928,02 \$	2018-22
Rue Normand-Lortie	10 617,36 \$	11 073,86 \$	2018-18
Chemin Paquette	50 533,35 \$	56 068,70 \$	2018-24
Rue Piché	15 222,48 \$	15 876,98 \$	2018-19
Rue Rochon	7 959,09 \$	8 963,66 \$	2018-23
Rue Saint-Roch	11 029,92 \$	11 968,00 \$	2018-20

PIERRE CONCASSÉE - 56-0 mm



Emplacement	Carrière Miller 2015 (transport inclus) taxes et redevance en sus	Excavation R.B. Gauthier inc. (transport inclus) taxes et redevance en sus	Poste ou poste budgétaire
VOIRIE GÉNÉRALE (Garage TP)	7 430,40 \$	8 469,60 \$	02-320-00-621
Rue Boivin	13 498,56 \$	15 386,44 \$	2018-21
Chemin des Hauteurs	6 178,38 \$	6 802,27 \$	2018-25
Rue Normandie	2 786,40 \$	3 176,10 \$	2018-22
Rue Normand-Lortie	5 246,43 \$	5 536,93 \$	2018-18
Chemin Paquette	18 581,16 \$	20 847,02 \$	2018-24
Rue Piché	7 521,99 \$	7 938,49 \$	2018-19
Rue Rochon	3 900,96 \$	4 446,54 \$	2018-23
Rue Saint-Roch	5 448,96 \$	5 984,00 \$	2018-20

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme soit celle de Carrière Miller 2015 pour la fourniture de pierre concassée 20-0 mm au montant de 9,95 \$/tonne et de pierre concassée 56-0 mm au montant de 9,80 \$/tonne, taxes et redevances en sus, pour chacun des endroits ciblés pour les travaux, en tenant compte du recueil des tarifs de camionnage en vrac du ministère des Transports du Québec (2018), le tout conformément à l'appel d'offres TP-2018-20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA18 05 139

9.2 Mandat à l'UMQ pour l'achat de pneus neufs, rechapés et remoulés - 2019-2022

CONSIDÉRANT QUE l'agglomération de Mont-Tremblant a reçu une proposition

de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités

intéressées, un regroupement d'achats de pneus;

CONSIDÉRANT QUE l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes permet à une

organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de produits en son nom;

CONSIDÉRANT QUE l'article 29.9.2 de la Loi sur les cités et villes permet à

l'UMQ de déléguer, par entente, une partie de l'exécution du processus contractuel au Centre de services partagés

du Québec (CSPQ);

CONSIDÉRANT QUE l'agglomération de Mont-Tremblant désire adhérer à ce

regroupement d'achats de pneus (pneus neufs, rechapés et remoulés) pour se procurer les différents types de pneus identifiés dans la fiche technique d'inscription spécifique et ce, dans les quantités nécessaires à ses

activités;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU QUE l'agglomération de Mont-Tremblant :



14 mai 2018

- confie à l'UMQ le mandat de procéder en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents pneus nécessaires à ses activités;
- consente à ce que l'UMQ délègue au Centre de services partagés du Québec (CSPQ), l'exécution du processus d'appel d'offres visant à adjuger le contrat;
- confirme son adhésion à ce regroupement d'achats de pneus géré par le CSPQ pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2022 (3 ans);
- s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés la fiche technique d'inscription transmise qui vise à connaître une estimation des quantités annuelles des divers types de pneus dont elle prévoit avoir besoin:
- s'engage à respecter les termes et conditions du contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;
- reconnaisse que selon leur politique administrative, le CSPQ percevra directement auprès des fournisseurs-adjudicataires un frais de gestion établi à 1 % (0,6 % versé au CSPQ et 0,4 % à l'UMQ) qui sera inclus dans les prix de vente des pneus (poste budgétaire 02-320-00-419);
- reconnaisse, selon la politique administrative du CSPQ, qu'elle devra être abonnée au Portail d'approvisionnement du CSPQ et devra assumer le coût d'abonnement annuel établi à 500 \$ par code d'accès par individu, pour être inscrit à ce regroupement d'achat de pneus et bénéficier de l'ensemble des achats regroupés offerts par le CSPQ (poste budgétaire 02-320-00-414).
- évalue ses besoins en pneus pour la durée du contrat de 3 ans à environ 75 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

11. Culture et loisirs

CA18 05 140

11.1 Autorisations de passage et d'événements

CONSIDÉRANT les demandes de passage et la tenue d'événements sur le

territoire de l'agglomération de Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT QUE le règlement (2007)-A-15 sur la paix publique, la

circulation et le stationnement, le règlement (2004)-68 sur l'occupation du domaine public et le règlement (2003)-53 concernant le bruit sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant contiennent des dispositions particulières nécessitant l'intervention du conseil pour l'autorisation de

passage et la tenue d'événements;

EN CONSÉQUENCE.

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse Appuyé par madame Mélanie Matte

ET RÉSOLU:

D' autoriser les événements et les droits de passage pour les activités suivantes :

Organisme	Activité	Date	Lieu
Crossroads	Festival de vélo		Station Mont Tremblant
Tremblant	de route et de montagne	2018	et le territoire de l'agglomération de Mont-Tremblant
Tri-Action	Triathlon amical	1 ^{er} juillet 2018	plage du lac Mercier



14 mai 2018

Mont-Tremblant							
Association de	Festival	de	6	au	15	juillet	Station Mont Tremblant
villégiature Tremblant	Blues		20	18			

- D' autoriser pour l'événement Crossroads Tremblant :
 - la fermeture des rues et les entraves à la circulation les 25, 26 et 27 mai 2018 conformément aux documents déposés en annexe;
 - le parcours de vélo de l'activité Critérium (1,5 km), le 25 mai 2018;
 - le parcours de vélo de l'activité Contre la montre, le 26 mai 2018;
 - les 4 trajets de vélo de l'activité *Gran Fondo*, le 27 mai 2018, conformément aux documents déposés en annexe soit :

Super Fondo 160 km;
Gran Fondo 125 km;
Medio Fondo 80 km;
Molo Fondo 45 km.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA18 05 141

11.2 Planche à bras 2018 - contrat

CONSIDÉRANT QUE

l'agglomération de Mont-Tremblant désire offrir des cours et activités de planche à bras (*stand-up paddle board SUP*) au lac Mercier et que le Service de la culture et des loisirs a procédé à un appel de propositions pour ce projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Mélanie Matte Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'accepter, conditionnellement au maintien des assurance et des cartes de premiers soins pour la durée du contrat, la proposition de l'École de surf à pagaie Écho Aloha S.E.N.C. pour offrir des cours de planche à bras au lac Mercier sans aucuns frais pour l'agglomération de Mont-Tremblant, selon les prix indiqués ci-dessous, le tout conformément aux dispositions du document d'appel de propositions :

Activités offertes	Prix (taxes et frais de non-résident en sus)
1 h de location	23 \$
2 h de location	35 \$
Cours initiation au SUP	39 \$
Cours SUP yoga	28 \$
Sortie guidée	46 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire suppléant Pascal De Bellefeuille.

12. Police

CA18 05 142

12.1 Camp de vacances « Apprentis policiers » parrainage de jeunes

CONSIDÉRANT QUE le conseil et le Service de police reconnaissent la difficulté

d'attirer des jeunes de Mont-Tremblant à la carrière de policier et souhaitent parrainer 4 jeunes ayant démontré un comportement social exemplaire et promouvoir la

carrière policière;

CONSIDÉRANT QUE le Fonds des produits de la criminalité vise la prévention

de la criminalité et l'encouragement à un comportement

social exemplaire;



14 mai 2018

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par monsieur François Marcoux Appuyer par monsieur Joël Charbonneau

ET RÉSOLU d'autoriser le Service de police à parrainer 4 jeunes de 11 à 12 ans des écoles primaires de Mont-Tremblant, pour participer à un Camp de vacances « Apprentis policiers », au coût total de 2 200 \$, taxes en sus, payable par le Fonds des produits de la criminalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. Incendie

CA18 05 143

13.1 Achat d'un bateau de sauvetage - contrat

CONSIDÉRANT QUE

le Service de sécurité incendie a procédé à un appel d'offres public en vue de l'acquisition d'un bateau de sauvetage et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaire	Coût incluant les options A, B et C (taxes en sus)
Nautic & Art inc.	136 450 \$
Airsolid inc.	Non conforme

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux Appuyé par madame Kimberly Meyer

ET RÉSOLU d'accepter la seule soumission conforme soit celle de l'entreprise Nautic & Art inc., au montant de 136 450 \$, taxes en sus, incluant les options A, B et C au montant de 3 950 \$, pour la fourniture d'un bateau de sauvetage conformément à l'appel d'offres INC-2018-02, payable par le fonds de roulement d'agglomération et remboursable par le fonds d'administration sur une période de 3 ans (projet 2018-50).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA18 05 144

13.2 Peinture du camion incendie 251 - contrat

CONSIDÉRANT QUE

le Service de sécurité incendie requiert la peinture du camion incendie 251 et que les prix soumis par les fournisseurs sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût (taxes en sus)		
Les Machineries St-Jovite	8 500 \$		
Carrosserie Expert	11 940 \$		

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux Appuyé par madame Kimberly Meyer

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme soit celle de Les Machineries St-Jovite, au montant de 8 500 \$, taxes en sus (poste 02-221-00-525), pour la peinture du camion incendie 251.

- 14. Rapport
- 15. Acceptation de la correspondance
- 16. Affaires nouvelles



17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CA18 05 145

19. Levée de la séance

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 19 h 12.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois Maire Jean-Michel Frédérick Greffier adjoint